COMMUNE
DE
GRANDFONTAINE
(Jura)

Commune de Grandfontaine
Rue de la Férouse 11
2908 Grandfontaine

032 476 61 74
administration@grandfontaine.ch
www.grandfontaine.ch

Grandfontaine, novembre 2026

PUBLICATION OFFICIELLE LOCALE

Assemblée communale ordinaire
8 décembre 2026 à 20h au bâtiment scolaire

Ordre du jour

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 6 octobre 2026.
3. Discuter et voter la dépense de CHF 10'000.- pour la participation communale au projet « Vallée des dinosaures ». Donner compétence au Conseil communal pour engager et verser cette participation, sous réserve des conditions et garanties qu'il jugera nécessaires à la bonne réalisation et à la pérennité du projet.
4. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2027 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives.
5. Divers

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet communal **www.grandfontaine.ch** en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications sont à adresser, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Commande de bois à façonner et bois de feu en stères

Les personnes qui désirent façonner elles-mêmes du bois de feu ou en acquérir sont priées de faire leur réservation directement par téléphone ou courriel, d'ici le **vendredi 11 décembre 2026,** auprès du garde forestier M. Joseph Saucy : joseph.saucy@ajoie-ouest.ch, 079 439 97 46.

Débris de coupe : de Fr. **0.-** à **15.-**/stère (+ TVA 8,1%), selon le bois restant.
Cimes de hêtres ou petit bois abattu : de Fr. **15.-** à **30.-**/stère (+ TVA 8,1%).

Ces conditions ne sont valables que pour un usage à titre privé.

Le dépérissement des forêts suite aux épisodes de sécheresse est toujours actuel et rend les peuplements dangereux. Le garde forestier tiendra compte de ces éléments naturels et fera de son mieux pour la distribution des lots de bois sans pouvoir garantir l'assortiment, la qualité, la quantité et le délai. Merci de votre compréhension.

Salaires 2026

Les personnes qui doivent percevoir un salaire ou se faire rembourser des frais par la commune sont invitées à transmettre leur facture au bureau communal **jusqu'au 7 décembre 2026.**

Cabane forestière – Location

Le Conseil communal a le plaisir de vous informer que la cabane forestière est désormais disponible à la location pour vos fêtes de famille, sorties de sociétés ou moments conviviaux en pleine nature !

Comment réserver ?
Les réservations s'effectuent dès à présent auprès du secrétariat communal :

- **Par téléphone :** 032 476 61 74 *(aux heures d'ouverture du guichet : mardi 15h–18h / jeudi 10h–12h)*
- **Par e-mail :** administration@grandfontaine.ch
- **Tarifs :**

Durée de location	Habitants de Grandfontaine	Externes
Un soir *(dès 17:00)*	CHF 55.-	CHF 85.-
Un jour *(dès 09:00)*	CHF 75.-	CHF 115.-
Deux jours *(dès 09:00 le 1er jour)*	CHF 105.-	CHF 155.-
Génératrice *(sur demande)*	CHF 30.-	CHF 30.-
Surtaxe pour paiement par facture	CHF 10.-	CHF 10.-

Un lieu à préserver ensemble
Afin que chacun puisse profiter d'un endroit propre et accueillant, nous remercions les futurs locataires de respecter le règlement d'utilisation et tout particulièrement de veiller au nettoyage et à la bonne gestion des déchets après chaque événement.



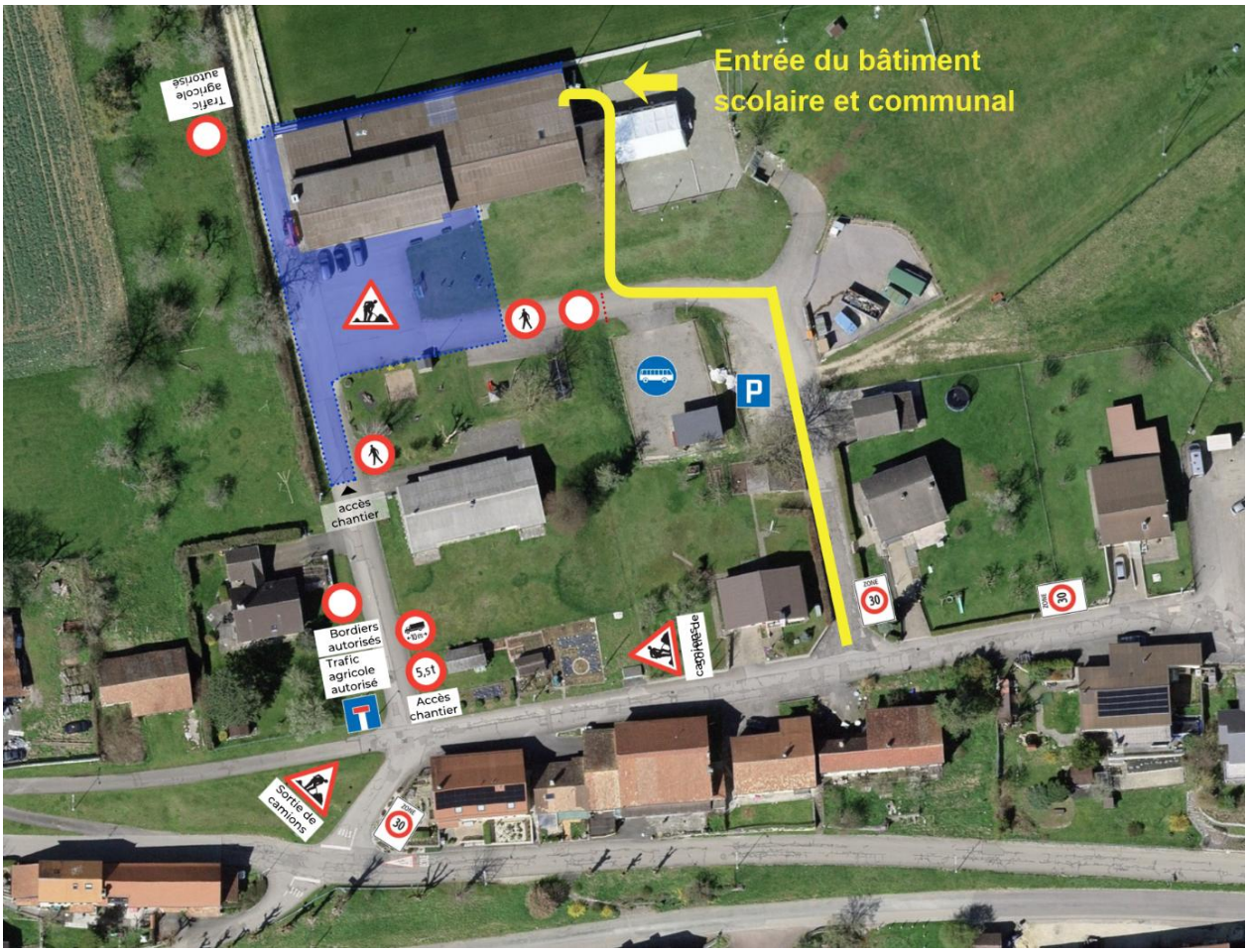
Vous étiez nombreux le 31 octobre dernier pour célébrer l'inauguration de notre Cabane forestière ! Merci d'avoir répondu présent malgré le report de l'événement, et un grand bravo aux sociétés du village qui ont assuré la subsistance. Ce fut une superbe journée !

Rénovation du bâtiment scolaire – Travaux

Dans le cadre des travaux en cours et afin de garantir la sécurité de toutes et tous, le Conseil communal informe la population des mesures de circulation suivantes :

- **Zone 30 km/h provisoire :** Une limitation de vitesse à 30 km/h est instaurée de manière provisoire sur le secteur concerné.
- **Place de l'école :** Le passage par la place de l'école est strictement interdit aux véhicules.
- **Vigilance accrue :** Les automobilistes sont priés de redoubler de prudence et de porter une attention particulière aux enfants circulant sur le tracé de la route.
- **Accès au Molok et à la place des bennes :** Afin de faciliter les manœuvres et d'assurer la sécurité des élèves, merci d'éviter de vous rendre au Molok ainsi qu'à la place des bennes durant les heures de passage du bus scolaire.

Le Conseil communal remercie d'avance l'ensemble des usagers de la route pour leur compréhension et le respect de ces consignes.



Entrée du bâtiment scolaire et administration communale – 1er janvier 2027

L'entrée principale du bâtiment scolaire est déplacée durant toute la durée des travaux. Merci de bien vouloir vous référer aux panneaux de signalisation mis en place sur le site.

Action 2x Noël 2027 – Ouverture des inscriptions
Distribution de marchandises / magasins solidaires

La Croix-Rouge jurassienne vient en aide aux personnes dans le besoin. Chaque année, de février à mars, avec l'aide d'une soixantaine de bénévoles, elle redistribue environ 10 tonnes de marchandise aux familles et personnes seules du canton.

Pour l'action 2027, comme lors des 3 dernières éditions, 2 magasins solidaires seront ouverts sur une certaine durée (Porrentruy et Delémont). La Croix-Rouge prévoit actuellement la possibilité de retrait des colis pour le secteur des Franches-Montagnes.

Vous souhaitez recevoir cette aide ponctuelle ou vous connaissez un proche pour qui cette action ferait du bien ? La Croix-Rouge enregistre vos inscriptions ou questions au 032/465 84 06 ou à : actionsociale@croix-rouge-jura.ch . Si vous inscrivez un proche, ce dernier devra vous avoir donné son accord. Une solution de livraison à domicile sera envisagée pour les personnes à mobilité réduite.

En savoir plus sur cette action ? Visiter le site internet : https://www.croix-rouge-jura.ch/une-action-plus-necessaire-que-jamais

Sapins de Noël

Les personnes intéressées par un sapin de Noël sont priées de s'annoncer auprès de l'Administration communale **jusqu'au mardi 1er décembre 2026 à midi** par téléphone au 032 476 61 74. Le prix des sapins provenant des forêts communales est fixé à Fr. 10.00.-. **Ces derniers pourront être retirés le samedi 5 décembre 2026 entre 10h30 et 11h00 devant le hangar communal sur la Place des Tilleuls**.

23 décembre 2026 dès 18h00 - Mur de Noël et vin chaud

La commune offrira le vin chaud à la Place des Tilleuls. Un mur de Noël sera à disposition afin que chacune et chacun, enfant comme adulte, puisse y déposer une décoration.

En cas de mauvais temps, l'événement se déroulera à la cabane forestière.

Fêtes de fin d'année

Le bureau communal sera fermé du **22 décembre 2026 à 18h00 au 11 janvier 2027 à 8h00**.

D'ores et déjà, les Autorités communales vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et vous adressent ses meilleurs vœux.



Le Conseil communal